

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
JALLE EAU BOURDE

CANÉJAN
CESTAS
SAINT JEAN D'ILLAC

PREFECTURE
DE LA GIRONDE

25 MARS 2015

Bureau du Courrier

DELEGUES EN EXERCICE : 25

NOMBRE DE PRESENTS : 18 délibération n° 1
16 à partir de la délibération n° 2
15 à partir de la délibération n° 4

NOMBRE DE VOTANTS : 25 délibération n° 1
22 à partir de la délibération n° 2

L'an deux mille quinze, le vingt mars à 18 h, le Conseil Communautaire légalement convoqué le 13 mars 2015, s'est assemblé à la Mairie de Saint Jean d'Illac, sous la présidence de Monsieur Pierre DUCOUT, Président.

PRESENTS :

Messieurs DUCOUT – CELAN – CHIBRAC - DARNAUDERY - GARRIGOU – MANO – PROUILHAC
– PUJO – SEYVE - ALLEMAND - ZGAINSKI
Mesdames BOUSSEAU – CREANT – FERRARO - PENY

ABSENTS EXCUSES :

Monsieur LANGLOIS à partir de la délibération n° 2
Madame REMIGI à partir de la délibération n° 2

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

Madame LARJAUD à Monsieur ALLEMAND
Madame BINET à Madame REMIGI
Monsieur EBRARD à Madame PENY (délibérations n° 4 à 22)
Madame ROUSSEL à Monsieur DUCOUT
Monsieur FERGEAU à Monsieur MANO
Madame HANRAS à Monsieur PROUILHAC
Madame HARAMBAT à Monsieur PUJO
Madame MANDRON à Monsieur CELAN

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur GARRIGOU

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein même du Conseil. Monsieur GARRIGOU qui a obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

La convocation du Conseil Communautaire a été affichée en Mairie à l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, et le compte rendu de la présente séance sera affiché conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le procès-verbal de la réunion du 19 décembre 2014 est adopté à l'unanimité.

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 20 MARS 2015 - DELIBERATION N° 1 / 1.

OBJET : DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2015

Monsieur le Président expose,

Plus les années passent et plus la lisibilité des finances publiques s'opacifie. Le débat d'orientations budgétaires, mis en place depuis 1990, avant le vote des budgets annuels ne peut qu'être partiel d'autant que les services de l'Etat n'ont, à cette date, pas encore informé les communes et les intercommunalités des éléments financiers permettant la réalisation des budgets.

Ce manque de lisibilité s'amplifie d'autant plus qu'après la mise en place du FPIC (Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales) qui augmentera encore cette année, de nouvelles annonces indiquent une baisse complémentaire des ressources des intercommunalités déjà fortement touchées par la réduction des dotations de l'Etat et les effets toujours incertains, mais de plus en plus perceptibles, de la suppression de la Taxe Professionnelle.

Le contexte national :

Sur l'année 2014, la France a été en situation de quasi stagnation avec un taux de croissance de 0,4%. Les éléments actuels (taux d'intérêt très bas, baisse de l'Euro par rapport au dollar plus proche de la parité de pouvoir d'achat, relance par la Banque Centrale Européenne) permettent d'envisager un début de reprise en 2015 avec environ 1 % de croissance et 1,5 % en 2016, seuil nécessaire pour faire baisser le chômage.

Dans le même temps, l'Insee a indiqué que la dette publique s'était établie à 2 031,5 milliards d'Euros à la fin du troisième trimestre, en légère hausse par rapport au trimestre précédent. Rapportée à la richesse nationale, cette dette atteint 95,2 % du produit intérieur brut, contre 95,1 % à la fin du deuxième trimestre.

La loi de finances pour 2015 représente une synthèse entre le nécessaire soutien à l'activité et la réduction des déficits publics (économies de dépenses de 21 milliards en 2015 dans le cadre du plan d'économies de 50 milliards entre 2015 et 2017).

Le contexte régional :

Au troisième trimestre 2014, la conjoncture aquitaine s'est dégradée. La baisse de l'emploi s'est poursuivie. Elle touche tous les secteurs de l'économie.

Dans la construction, les carnets de commandes se dégarnissent. Le secteur de l'intérim accentue son recul.

Quelques entreprises aquitaines se distinguent néanmoins dans l'agroalimentaire ou le e-commerce (CDiscount par exemple).

Le taux de chômage régional, en augmentation depuis début 2008, reste stable au dernier trimestre 2014 à 9,8 %.

Le contexte intercommunal :

Globalement, les principales entreprises du territoire ont correctement traversé l'année 2014 en maintenant des effectifs stables voire en augmentation ainsi que le montre le tableau suivant :

ENTREPRISES	Nombre d'emplois équivalents temps plein (MARS 2015)
BOIRON	70
CAP INGELEC	250
C-DISCOUNT	650
CHEOPS	99
LECTRA-SYSTEMES	630

La Poste	470
MC KESSON	320
MONDELEZ (LU)	530
Point P – BMSO	123
SCASO	350
SERTA	122
SITA	136
STRYKER-SPINE	340
LAVENDON ACCESS SERVICES	135
VERITAS	169

Les entreprises du secteur de Jarry et de Pot au Pin ainsi que celles installées sur le territoire de la Communauté de Communes, notamment sur les Zones d'Activités du Courneau et de la Briqueterie poursuivent leur développement.

Les relations entre l'Etat et les Collectivités Territoriales :

La loi de finances pour 2015 amorce un changement sans précédent de la politique de l'Etat envers les collectivités. Il est marqué par :

- la poursuite des réductions des dotations forfaitaires,
- le renforcement de la péréquation horizontale avec le Fonds de Péréquation des Ressources Communales et Intercommunales (FPIC) et verticale avec l'augmentation des dotations de péréquation intégrées à la Dotation Globale de Fonctionnement (Dotation de Solidarité Urbaine, Dotation de Solidarité Rurale, Dotation Nationale de Péréquation).
- le soutien à l'investissement avec notamment le relèvement du taux du FCTVA à 16,404 % à partir du 1^{er} janvier 2015, l'abondement de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) et le maintien du Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe Professionnelle.

L'article 9 de la loi de Finances 2015 accentue la réduction de la Dotation Globale de Fonctionnement qui diminuera en 2015 de 3.67 milliards d'€uros dont 1.450 milliards d'€uros pour les communes portant l'effort global sur la période 2014-2017 à 12.5 milliards d'€uros.

I- Eléments d'analyse de la gestion 2014 tels qu'ils apparaissent dans le compte administratif :

Analyse des résultats section par section

Section de Fonctionnement

L'année 2014 a été marquée par une réalisation conforme des recettes de fonctionnement (102,7 % hors résultats reportés) ayant permis de dégager un excédent de fonctionnement de 76 101,20 € (pour rappel le prélèvement sur les dépenses de fonctionnement, pour autofinancement de la section d'investissement, était de 487 552 €).

Les recettes

	Prévisions	Réalisations
70 Produits des services	197 355,00	219 850,73
73 Impôts et taxes	16 589 144,00	16 999 450,00
74 Dotations et participations	4 327 219,00	4 466 389,95
75 Autres produits de gestion courante	31 500,00	31 299,08
77 Produits exceptionnels	6 900,32	7 941,52
002 Résultat de fonctionnement reporté	1 118 197,68	1 118 197,68
	22 270 316,00	22 843 128,96

Les dépenses

	Prévisions	Réalisations
011 Charges à caractère général	4 875 900,00	4 823 900,38
012 Charges de personnel	601 080,00	557 673,00
014 Atténuations de produits	15 770 175,42	15 770 175,42
65 Autres charges de gestion courante	416 940,00	392 479,58
66 Charges financières	36 100,00	33 370,48
67 Charges exceptionnelles	15 827,58	5 996,85
023 Virement à la section investissement	487 552,00	
042 Opérations d'ordre (dont amortissements)	66 741,00	65 234,37
	22 270 316,00	21 648 830,08

Section d'investissement

L'effort d'investissement s'est élevé à 129 913 € et concernait le solde reporté des travaux de la déchèterie de Saint Jean d'Illac, les travaux de réfection du chemin de Camparian, les travaux d'aménagement des abords de l'Eau Bourde. Ces dépenses d'équipement brut ont été financées par le tirage de l'emprunt reporté, les subventions d'équipement et l'autofinancement.

Des subventions d'équipement ont été versées pour le centre de traitement d'Audenge, un fonds de concours pour une voirie structurante à Saint Jean d'Illac, les surcoûts fonciers (acompte opération le Haut Bouscat à Canéjan, acompte résidence la Grande Lande à Canéjan).

Les recettes

	Prévisions	Réalisations
10 Dotations fonds divers réserves	236 940,00	221 838,03
13 Subventions d'investissement	30 000,00	18 930,57
16 Emprunts et dettes assimilées	442 400,00	400 000,00
27 Autres immobilisations financières	20 000,00	20 000,00
021 Virement section de fonctionnement	487 552,00	
040 Opérations d'ordre (amortissements)	66 741,00	65 234,37
	1 283 633,00	726 002,97

Les dépenses

	Prévisions	Réalisations
16 Emprunts	117 600,00	117 577,64
20 Immobilisations incorporelles	1 335,00	0,00
204 Subventions d'équipement versées	274 600,00	250 094,87
21 Immobilisations corporelles	88 000,00	0,00
23 Immobilisations en cours	260 007,22	129 913,22
001 Résultat d'investissement reporté	542 090,78	542 090,78
	1 283 633,00	1 039 676,51

Nous terminons l'exercice 2014 avec un excédent d'investissement de 228 417,24 € (hors reprise du déficit reporté de 542 090,78 €). Certaines opérations d'investissement, comme l'acquisition des terrains Miqueu, le versement des soldes des surcoûts fonciers, se finaliseront en 2015 et feront l'objet d'une inscription budgétaire au budget primitif 2015 dans le cadre de la procédure d'annulation – reprise des crédits.

II – Le projet 2015

• Priorités d'action

▪ Aménagement de l'espace communautaire

- SCOT de l'Aire Métropolitaine de Bordeaux

Comme les années précédentes, la participation financière au syndicat mixte sera inscrite au budget pour un montant de 22 886,76 €. Le syndicat est particulièrement chargé du suivi du SCOT.

- Accueil des gens du voyage

Les crédits nécessaires au fonctionnement des aires d'accueil de Cestas-Canéjan et Saint Jean d'Illac seront inscrits au budget primitif. Des financements seront sollicités auprès de l'Etat et du Conseil Général.

La section d'investissement comprendra les crédits nécessaires

- à la réalisation des travaux d'entretien courant
- à la mise à niveau des infrastructures de télégestion des aires d'accueil

L'échéance du marché de gestion de l'aire d'accueil située à Saint Jean d'Illac est fixée au 31 juillet 2015. Une réflexion est engagée sur son mode de gestion.

La Communauté de Communes participera également à la MOUS engagée par la Commune de Saint Jean d'Illac.

- Aménagement numérique

Le montant de la cotisation annuelle au Syndicat Mixte Gironde Numérique sera prévu au budget primitif.

Les actions engagées auprès de Gironde Numérique se poursuivront sur l'année 2015 avec l'étude sur la desserte très haut débit du territoire, ainsi que sur la réalisation d'un NRA-MED supplémentaire sur la Commune de Canéjan.

▪ Développement économique et l'insertion professionnelle

- Aide à l'insertion et à l'emploi

Les financements aux associations qui oeuvrent dans le domaine de l'insertion et de l'accès à l'emploi seront poursuivis

- PLIE des Sources et Technowest
- Missions Locales des Graves et Technowest ainsi que les « Points Ecoute Jeunes »
- Accès aux Compétences Clés (APP)
- les Pépinières d'Entreprises de Bordeaux Productic et Technowest

La Communauté de Communes assure le financement des locaux mis à disposition du PLIE des Sources (siège de la structure et antenne locale) et de la Mission Locale des Graves.

Une demande de financement a été déposée auprès du FSE pour les missions d'accueil des publics en difficulté assurées par la Communauté de Communes pour le PLIE des Sources.

La Communauté de Communes s'associera aux projets développés sur la Commune de Saint Jean d'Illac en matière de développement de l'emploi et l'accueil d'entreprises.

- Protection et mise en valeur de l'environnement

- Gestion des déchets

La collecte des déchets ménagers et collecte sélective est assurée dans le cadre d'un marché de prestation de service signé avec la société VEOLIA Environnement. Dans ce cadre, une étude sera menée pour la mise en place de la « conteneurisation » de la collecte des déchets ménagers sur le territoire des Communes de Canéjan et Cestas, la Commune de Saint Jean d'Illac l'étant d'ores et déjà. Cette mise en place devra être opérationnelle au 1^{er} janvier 2016.

Les déchets non recyclables sont traités au Centre de Stockage des Déchets Ultimes à Lapouyade dans le cadre d'un marché signé avec la société SOVAL. L'échéance de ce marché est fixée au 31 décembre 2015. Après études préalables, il conviendra donc d'engager une procédure d'appel d'offres pour le traitement de ces déchets.

Une étude sera engagée afin d'optimiser le fonctionnement de la déchetterie située à Saint Jean d'Illac notamment en ce qui concerne l'organisation globale du site.

- Aménagement des bords de l'Eau Bourde et de la Jalle

L'acte d'acquisition des terrains appartenant à Monsieur MIQUEU ayant été signé en début d'année, les crédits nécessaires à leur paiement sont inscrits en section d'investissement.

- Aménagement des pistes cyclables

La piste cyclable de la RD1010

Les crédits nécessaires aux travaux de la dernière tranche de la piste cyclable entre Bellevue vers le Bois du Chevreuil seront inscrits au budget primitif ainsi que les éventuelles acquisitions d'emprises foncières.

Une subvention du Conseil Général a été sollicitée.

- Logement social

- Suivi du Programme Local de l'Habitat

La procédure de révision du PLH sera engagée au regard des nouvelles obligations réglementaires incombant à nos communes

- Participation aux surcoûts fonciers

Le dispositif de participation aux surcoûts fonciers pour la réalisation de logements locatifs sociaux sera reconduit à hauteur de 1000 € par logement.

- Entretien du patrimoine

- Voirie communautaire et l'éclairage public

Les crédits nécessaires à la poursuite de travaux de voirie (notamment Chemin de Camparian) et d'éclairage public seront inscrits au budget primitif

- Bords de l'Eau Bourde et les espaces naturels

Les crédits nécessaires à l'entretien et aux compléments d'aménagement des espaces naturels seront, comme les années précédentes, inscrits au budget primitif.

- Bâtiments sportifs situés à Canéjan

Une étude est réalisée afin d'engager des travaux d'amélioration du confort thermique de la salle de sports de Solectron.

- **Actions menées dans le cadre des budgets annexes**

- Fonctionnement du service des transports

La Communauté de Communes suivra l'évolution des lignes TransGironde en relation avec le Conseil Général et notamment la demande de renforcement de la ligne 601 liée à la surcharge des véhicules à Saint Jean d'Illac.

Depuis le 1^{er} janvier 2015, le Conseil Général de la Gironde a transféré, à la Communauté de Communes, la compétence en matière d'organisation du transport de proximité sur son territoire.

Dans le cadre du développement de ce service, il est prévu :

- la mise en œuvre de la liaison avec le tram à Pessac – Haut Lévêque
- une étude sur l'amplitude horaire
- une étude sur le développement d'une offre complémentaire de transport sur la Commune de Saint Jean d'Illac

Dans ce cadre, la Communauté de Communes assure un service de transport des personnes à mobilité réduite. Ce service était assuré par un prestataire privé qui a souhaité cesser son activité au 31 décembre 2014. Une consultation a donc été engagée pour rechercher un nouveau prestataire. Cette procédure étant infructueuse, une étude est en cours pour la réalisation, en régie, de cette prestation. Les crédits nécessaires seront donc inscrits au budget annexe pour l'acquisition d'un véhicule adapté ainsi que la création d'un poste affecté à ce service.

- **Zones d'activités**

- ZA de la Briqueterie

Les crédits nécessaires à l'acquisition des terrains pour l'extension de cette zone d'activités seront prévus au budget.

- PA du Courneau

Les crédits nécessaires à la poursuite des travaux d'aménagement et d'adduction des derniers lots de la 1^{ière} tranche seront inscrits. Après la réalisation des études nécessaires et notamment en ce qui concerne l'autorisation de défrichement, le permis d'aménager de la tranche II pourra être déposé, en fonction de l'avancée de la commercialisation.

Des travaux d'éclairage public seront engagés sur la voirie principale.

- ZA de Pot au Pin – Extension de la zone d'activités de Jarry

Des crédits seront inscrits pour des travaux de voirie.

La Communauté de Communes réalisera l'acquisition, à la Commune de Cestas, des terrains nécessaires à l'extension de la zone d'activités de Jarry permettant l'accueil de nouvelles entreprises sur le territoire. Une procédure de marché public sera engagée pour la réalisation des travaux d'aménagement.

III – Les moyens d'action

- **Budget Principal**

- Section de fonctionnement : les principales recettes

- LA FISCALITE

* La Contribution Economique Territoriale (CET)

Nous n'avons pas encore eu la notification des bases et produits prévisionnels des impositions suivantes :

Cotisation Foncière des Entreprises
Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises
Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux
Taxe sur les surfaces commerciales

Un montant prévisionnel de Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises nous a été notifié à hauteur de 3 931 394 € (pour rappel, le montant 2014, en forte baisse, était de 2 612 880 €).

La Communauté de Communes ne fera pas appel à la fiscalité des ménages (hors reversion de la part départementale). Le maintien de ces taux est donc proposé.

* Taux de la Taxe d'habitation (part intercommunale) 7,95 %

* Taux de la Taxe sur le Foncier non Bâti (part intercommunale) 1,41 %

* La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM)

	Bases 2014	Bases prévisionnelles 2015	Variation 2014/2015
CESTAS	18 360 923	19 244 283	4,81 %
CANEJAN	7 052 537	7 354 445	4,28 %
SAINT JEAN D'ILLAC	7 867 392	8 232 628	4,64 %

Les taux votés tiendront compte du service différencié sur la Commune de Saint Jean d'Ilac (conteneurisation).

- LES DOTATIONS DE L'ETAT

Les services de l'Etat ne nous ont pas encore notifié le montant des dotations pour l'année 2015. La baisse annoncée des dotations de 11 milliards entre 2015 et 2017 au rythme de 3,67 milliards par an impactera les EPCI à hauteur de 621 millions d'euros en 2015.

* *la Dotation d'Intercommunalité*

Les simulations, notamment par le biais de l'Association des Maires de France, indiquent une baisse d'environ 130 000 € de la dotation d'intercommunalité 2015.

Pour rappel, la dotation s'élevait à 232 664 € en 2014 ayant subi une réduction de 52 936 € au titre de la contribution au redressement des finances publiques.

* *la Dotation de Compensation (liée à la suppression de la part salaire)*

Le montant de la dotation de compensation pour l'année 2015 devrait subir un écrêtement d'environ 1,65 % par rapport à 2014. Cette dotation de compensation représentait 2 828 273 € en 2014.

- LES PRODUITS DE LA GESTION COURANTE

Une harmonisation des tarifs des aires d'accueil a été engagée.

Tarifs pratiqués	Droit de place journalier	m3 d'eau consommé	Klw consommé
Aire de Cestas/Canéjan	2,50 €	1,80 €	0,15 €
Aire de Saint Jean d'Illac	2,30 €	2,58 €	0,1174 €

▪ Section de Fonctionnement : les principales dépenses

• LA DETTE

Pour 2015, l'annuité de la dette sera de 157 824,27 € avec une charge d'intérêt de 31 191,56 €. Pour mémoire, en 2014, elle était de 151 825,51 €.

• LES FRAIS DE PERSONNEL

Les frais de personnel tiendront compte de l'avancement et de la promotion interne des agents ainsi que de la refonte de la grille des agents de catégorie C.

La création d'un poste à temps plein est prévue pour le service des transports (transport des PMR)

Comme les années précédentes, un saisonnier sera recruté pour l'été pour la réalisation des travaux de peinture des bâtiments de l'aire d'accueil des gens du voyage de Cestas-Canéjan.

Dans le cadre des conventions signées avec chacune des communes, des agents communaux seront mis à la disposition de la Communauté de Communes en tant que de besoin.

• Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (F.P.I.C)

Le montant du prélèvement 2015 n'est pas encore connu. Le prélèvement national atteindra le montant de 780 millions d'euros (contre 570 millions en 2014) avec un objectif de 2 % des recettes fiscales communales et intercommunales en 2016.

Pour mémoire, le prélèvement du FPIC s'est élevé à 937 180 € pour la Communauté de Communes Jalle-Eau Bourde et les 3 communes membres.

La répartition dérogatoire votée en juin 2014 fut la suivante :

CCD	366 000 €
Canéjan	113 746 €
Cestas	321 853 €
Saint Jean d'Illac	135 581 €

• Attribution de compensation

Le montant de l'attribution de compensation est fixé à :

- Commune de Cestas :	7 570 848,00 €
- Commune de Canéjan :	3 680 895,00 €
- Commune de Saint Jean d'Illac	3 057 996,42 €

• Dotation de solidarité communautaire

Une dotation de solidarité communautaire pourra être attribuée en tenant compte des charges de fonctionnement et des rôles supplémentaires de fiscalité économique perçus en mai et novembre 2014.

▪ Section d'investissement :

- Le remboursement du capital de la dette s'établit à 126 632,71 €

L'encours de la dette est de 1 490 964,76 € au 1^{er} janvier 2015.

- le financement des investissements

En complément de l'autofinancement et des subventions sollicitées, la Communauté de Communes pourra recourir à l'emprunt pour le financement des nouveaux investissements, en fonction des taux très bas actuels.

- Budgets Annexes

- Transports

Le prix des transports scolaires sera actualisé en fonction des préconisations données par le Conseil Général de la Gironde, organisateur principal des transports.

Une réflexion sur la tarification du transport à la demande est engagée, devant aboutir à sa refonte à compter du 1^{er} septembre 2015.

Les remplacements des chauffeurs ainsi que le suivi administratif des dossiers sont assurés par les agents des Communes de Cestas, Canéjan et Saint Jean d'Illac.

- Elaboration du schéma de mutualisation

Afin de répondre à nos obligations réglementaires, les travaux d'élaboration du schéma de mutualisation seront engagés, dans le respect des compétences communales et la volonté de rendre un service de proximité aux usagers au meilleur coût.

CONCLUSION

Les marges budgétaires 2015 permettront d'assurer, dans les meilleures conditions, l'ensemble des compétences de notre Communauté de Communes ainsi que de maintenir les taux de fiscalité particulièrement bas pour la CFE et pour les impôts ménages.

Le Président

